



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Haut-commissariat de la République en Polynésie française



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION



COMMANDEMENT SUPÉRIEUR
DES FORCES ARMÉES
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE



VICE-RECTORAT
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



APFA-IHEDN

Le Polynôme académique de Polynésie française

CONVENTION DE PARTENARIAT

Classe de défense et de sécurité globale

**entre le lycée professionnel de Faa'a et le régiment du service militaire
adapté de Polynésie française (RSMA-Pf)**



Convention conclue en application du protocole d'accord interministériel du 20 mai 2016 relatif au développement des liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale (BOEN dn°26 du 30 juin 2016), du protocole d'accord entre la Polynésie française, le Ministère de la Défense, et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 05 février 2009, et du document d'application du titre IV du protocole, et en particulier son 2^{ème} alinéa "le rôle du Trinôme", dans lequel la Polynésie française s'est associée au Trinôme pré-existant qui a pris le titre de "Polynôme de la Polynésie française".

Vu le protocole n°8419 du 22 octobre 2021 relatif à la participation du Polynôme académique dans la lutte contre l'illettrisme engagée par le régiment du service militaire adapté de Polynésie française (RSMA-Pf) ;

Vu la convention de partenariat entre la société NS Citadelle Polynésie et le RSMA-Pf du 07 décembre 2020 ;

Vu la convention de partenariat entre la société NS Citadelle Polynésie et le lycée professionnel de Faa'a du 21 décembre 2020 ;

RT JJ RS SF FG EP B

La présente convention est conclue entre :

- le Haut-commissariat de la République en Polynésie française ;
- le ministère de l'éducation de la Polynésie française ;
- le commandement supérieur des forces armées en Polynésie française ;
- le Vice-rectorat de Polynésie française ;
- l'association régionale de Polynésie française de l'Institut des hautes études de défense nationale (AR 28 IHEDN) ;
- le Lycée Professionnel de Faa'a ;
- la 1ère compagnie de formation professionnelle (5^{ème} CFP) du RSMA-Pf ;
- la société NS Citadelle Polynésie.

ENJEUX

1. Enjeux pour le régiment du service militaire adapté de Polynésie française (RSMA-Pf)

- Participer au rayonnement du RSMA-Pf en permettant aux lycéens de la filière sécurité de mieux connaître les missions du régiment en Polynésie française et des Forces Armées dans le Pacifique ;
- contribuer au maintien et au développement des liens armée-nation ;
- contribuer au développement de l'esprit de défense ;
- promouvoir les différentes formations proposées par le RSMA-Pf ;
- développer le sens de la citoyenneté et du civisme en transmettant un savoir être, l'éthique et les valeurs collectives qu'incarnent les armées ;
- participer activement à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

2. Enjeux pour le lycée de Faa'a

- Donner du sens à la scolarité autour d'un projet motivant et valorisant en découvrant les spécialités du RSMA et des autres corps d'armée ;
- comprendre et partager les valeurs de la République ;
- prendre conscience de la puissance française dans le Pacifique et dans le Monde ;
- faciliter les choix d'orientation des élèves de la 2nd sécurité
- développer le sens de la citoyenneté ;
- participer à valoriser l'image de l'établissement.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Organiser une visite du RSMA-Pf à Arue pour y découvrir les missions du régiment, et particulièrement la filière agent de prévention et de sécurité (APS) ;
- présenter les métiers de l'armée ;
- mettre à profit le régiment comme support privilégié du lien FAPF / lycée de Faa'a (visites, témoignages de militaires, informations sur les grands enjeux de la défense, démonstrations etc.) ;
- accueillir le RSMA-Pf au forum des métiers organisés par le lycée de Faa'a pour présenter les métiers des armées ;
- sensibiliser les élèves de la CDSG à la culture de la sécurité, en particulier à travers le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) du lycée de Faa'a.

RT

oo

ls

M

FG

EH

SH

↓

B,

ENGAGEMENTS du RSMA-Pf

- Présenter les métiers des armées aux élèves de la 2nd sécurité du lycée ;
- mettre à profit le régiment comme support privilégié du lien FAPF / Lycée Professionnel de Faa'a (visites, démonstrations etc.) ;
- établir des échanges entre les lycéens, les militaires et les volontaires du RSMA-Pf, échanges qui contribueront au lien armée/nation :
 - découverte du régiment, et de ses filières de formation ;
 - découverte du LP de Faa'a et de sa filière sécurité, voire des autres filières ;
 - rencontre sportive ;
 - dans le cadre de l'exercice cyclonex, sensibilisation de la CDSG à la participation des armées aux plans d'urgence ;
 - invitation de la CDSG à la cérémonie de présentation au drapeau (PAD) au RSMA-Pf ;
 - visite de l'Etat-major interarmées (EMIA) et/ou du régiment d'infanterie de marine du Pacifique-Polynésie (RIMaP-P)
 - témoignage de cadres sur leur parcours dans l'armée de terre
 - participation de la filière APS avec la CDSG à un exercice d'évacuation incendie dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) du lycée ;
 - invitation aux Journées Portes Ouvertes (JPO) du RSMA-Pf ;
 - échange du type tournoi sportif ;
 - participation de la CDSG à la Journée des blessés, notamment le parcours d'obstacles.

ENGAGEMENTS DU LYCEE DE FAA'A

- Mettre en place une classe de défense et sécurité globale, en s'appuyant sur ce partenariat, sous l'autorité d'un personnel référent assurant la liaison avec les partenaires de la convention ;
- organiser les liens entre la classe et le régiment dans le cadre de la progression pédagogique définie par les programmes officiels, les référentiels et les attendus des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ;
- organiser les déplacements de la classe pour effectuer les visites en lien avec les métiers des armées ;
- promouvoir la démarche au sein du lycée et auprès des partenaires locaux (municipalité (en particulier le correspondant défense), médias, entreprises...);
- organiser avec les élèves de la CDSG et les partenaires des exercices communs liés à la culture de la sécurité, dans le cadre du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) du lycée de Faa'a ;
- organiser le programme des actions de la CDSG avec les partenaires.

ENGAGEMENTS DE L'IHEDN POLYNESIE

Proposer des conférences :

- sur les Tamari'i volontaires ;
- sur les polynésiens dans la guerre ;

prendre en charge l'édition du film pédagogique qui sera réalisé par le vice-rectorat (clefs USB et boîtiers).

RT SS M FG EH
B EH J BS

ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE NS CITADELLE POLYNESIE

Proposer une sensibilisation aux métiers de la vidéoprotection et de la télésurveillance :

- Présentation du site à Arue, et présentation du métier d'Opérateur en Vidéoprotection et en télésurveillance (OVT) ;
- conférence sur la cyber prévention ;
- accueil de 2 à 3 élèves en PFMP.

MODALITES PRATIQUES

- Toutes les visites ou activités prévues peuvent être dénoncées par chaque partenaire et sans préavis, notamment, pour le RSMA-Pf, en raison d'impératifs opérationnels ou de service ;
- le lycée s'engage à fournir suffisamment à l'avance les renseignements nécessaires à l'accès sur le site des partenaires (nom, prénom, date et lieu de naissance, pièces d'identité de tous les entrants sur les sites, notamment militaires) ;
- ce projet fera l'objet d'une évaluation annuelle dans le cadre du projet d'établissement ;
- référent du projet :
 - pour le Haut-commissariat : Jérémy POUSSAC - jeremy.poussac@polynesie-francaise.pref.gouv.fr – Tél : 89 73 63 64 ;
 - pour le RSMA-Pf : CNE Aymeric de SALLES de HYS – aymeric.de-hys@rsma.pf – Tel : 46 40 47 10 ;
 - pour le lycée : Xavier BRISSON - Xavier.Brisson@ac-polynesie.pf – Tél : 87 34 55 42 ;
 - pour l'IHEDN Polynésie : Stéphane BOUTHEON, lvsb@mail.pf – Tél : 87 23 73 86 ;
 - pour NS Citadelle Polynésie : Raphaël BERNARD - raphael.bernard@ns-citadelle.com – Tél : 87 75 77 85.

REGLEMENT DES DOMMAGES

Lors des visites et déplacements, les lycéens restent sous statut scolaire, donc sous l'autorité et la responsabilité du chef d'établissement.

Le chef d'établissement contracte une assurance garantissant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la durée des visites, les déplacements ou les trajets.

Le bureau contentieux de direction du commissariat de Polynésie française (DICOM / Pf) est seul compétent pour assurer l'instruction et l'éventuel règlement amiable des dossiers de dommages causés ou subis par le personnel ou le matériel du RSMA-Pf.

DUREE ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention de partenariat prend effet à la date de sa signature. Elle entre en vigueur pour une durée de deux ans (2025) et se renouvelle par tacite reconduction dans la limite de trois ans (2028). La présente convention peut être révisée par voie d'avenant à tout moment à la demande de l'une des parties.

RT SS M FG
RB EH FG B

SIGNATURES

Fait à Faa'a, le 27 octobre 2013

Le Haut-commissaire de la République
en Polynésie française



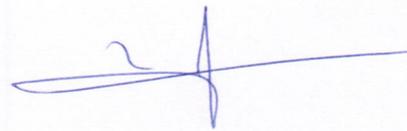
Eric SPITZ

Le ministre de l'éducation



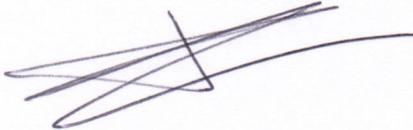
Ronny TERIIPAIA

Le Contre-amiral,
Commandant supérieur des forces
armées en Polynésie française



CA Geoffroy d'ANDIGNÉ

Le Vice-recteur
de la Polynésie française



Thierry TERRET

Le Président de l'AR 28 – IHEDN



IHEDN
POLYNESIE FRANCAISE
AR 28
NT: 255147
ihedn.ar28.presidente@gmail.com

Stéphane BOUTHEON

Le proviseur
du lycée professionnel de Faa'a



Anthony BARBERO

Le commandant du RSMA-Pf



Colonel Frédéric GERLINGER

Le directeur
de la société NS Citadelle Polynésie

Raphaël BERNARD

